



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

*L'an deux mille quinze et le mercredi 23 décembre, à dix-neuf heures et vingt trois minutes,
Les membres du Conseil Municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 17 décembre 2015, se sont réunis en la
maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, 1^{er} Adjoint au Maire de la
Commune de Morne-À-L'eau.*

Etaient présents (24) : Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL,
Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Madame Nadia NEGRIT,
Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Monique DELMESTRE, Madame Nita FOUCAN,
Monsieur Judex LACLUSSE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE,
Madame Florise CANVOT, Madame Dolores BELAIR, Madame Annick VANONY,
Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Patrice RESEDEDANT,
Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Favrot DAVRAIN,
Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Michelle MAKALA/ZENON,
Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE, Madame Sabrina GARES.

Etaient absents excusés (02) : Monsieur Jean-Claude LOMBION, Monsieur Edouard FRANCIETTA.

Etaient absents représentés (04) : Monsieur Leonard JERUL, Monsieur Edmond MARCEL,
Monsieur Jean DARTRON, Monsieur Favrot DAVRAIN (départ à 20H44).

Etaient absents (04) : Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR,
Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Klébert BLANCHE / MARIE.

*Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,
Madame Marie-Christine NANNETTE a été désignée pour assurer le secrétariat.*

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

*Monsieur le Premier Adjoint, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre
du jour qui appelait notamment :*

Délibération n°09-11-2015
Approbation du plan d'actions 2016 du service jeunesse et insertion
de la commune de Morne-À-L'eau.

Validé en 2013, le projet du service jeunesse et insertion prévoyait un plan d'actions pluriannuel, qui doit aujourd'hui faire l'objet d'un certain nombre d'améliorations. Le plan d'action 2016 validé par la commission « insertion des jeunes, gestion des activités de loisirs de la jeunesse, prévention de la délinquance et de formation professionnelle », se décline en 11 fiches actions auxquelles s'ajoutent les actions réalisées au quotidien.

Les différents axes mis en avant sont les suivants :

- l'information jeunesse au travers des actions du Bureau Information Jeunesse installé au sein du service jeunesse et insertion,
- la proximité par le biais d'ateliers de proximité, qui est un outil privilégié,
- l'animation des quartiers, incontournable pour resserrer les liens,
- l'insertion sociale et professionnelle, au travers d'actions diverses.

Le Maire propose au conseil municipal d'adopter le plan d'actions 2016 du service jeunesse et insertion.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la charte de l'information jeunesse du 20 mars 2001,

Vu la délibération n°04/08/2013 portant création du service jeunesse et insertion au sein de la direction de l'éducation, de la jeunesse et de l'animation de Morne-À-L'eau,

Vu la délibération n°15-04-2014, portant mise en place des ateliers de proximité,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : *D'approuver le plan d'actions suivant, proposé par le service jeunesse et insertion pour l'exercice 2016 :*

- *Les actions du Bureau Information Jeunesse,*

(Initiation informatique, Techniques de recherche d'emploi (CV/LM), Actions de lutte contre l'illettrisme, réunions d'information sur les métiers en tension)

- *Les ateliers de proximité,*

(Ma santé et moi ! Mon territoire et moi !, Ateliers théâtre, Ateliers thématiques jeunes)

- *L'animation de quartier*

(Piti kouté gwan, gwan kouté piti, Embellissements de quartier)

- *Les actions d'insertion*

(Communication et appel à projet sur l'Insertion par l'activité économique, l'action l'insertion par la tradition, Objectif patrimoine, l'Ateliers créatifs) ;


Article 2 : D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision et à signer toutes les pièces contractuelles relatives à cette affaire ;

Article 3 : Les crédits nécessaires seront imputés au budget 2016 ;

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

*Pour expédition certifié conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 24 décembre 2015,*

P
Le Maire,

Jean-Claude LOMBION
Philipson FRANCFORT
1^{er} Adjoint au Maire

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 30 DEC 2015

Formalités de publicité

Effectuées le 04 JAN. 2016

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre

